

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 26 Juin 2018

DELIBERATION N°2018-35

**OBJET : Bilan financier des opérations de concours et examens professionnels –
Session 2017**

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SOLERA représenté par Mme HORN, M. DESCLAUX représenté par M. SAVELLI, M. RASPEAU est représenté M. IZARD.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par Mme AMIEL, Mme COUTTENIER représentée par M. TENE.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. CLEMENT.

Contenu délibération :

Le Président rappelle à l'Assemblée que le CDG31 a réalisé en 2017, 13 opérations de concours et d'examens professionnels. Ces opérations réalisées sont aujourd'hui clôturées.

Le Président rappelle à l'Assemblée que, par application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le CDG31 peut être amené à solliciter le remboursement d'une quote-part des frais d'organisation d'un concours ou d'un examen professionnel :

- auprès d'un autre centre de gestion au titre du protocole national de mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels de catégorie A et B toutes filières confondues hors filières sociale, médico-sociale et médico-technique ;
- auprès du CDG34, coordonnateur délégué, par application du protocole régional de mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels pour toute opération de catégorie C toutes filières confondues et de catégorie A et B des filières sociale, médico-sociale et médico-technique ;
- auprès d'un employeur public territorial non affilié au CDG31, notamment à la suite de la nomination d'un lauréat d'une opération organisée par le CDG31.

Le Président précise qu'à cette fin, le Conseil d'Administration doit arrêter les coûts réels des opérations opposables dans le cadre de l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984 précédemment citée, au titre de la compétence qui lui est conférée par l'article 47-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'arrêter les coûts des 13 opérations de concours et examens professionnels pour la Session 2017, comme indiqué au récapitulatif annexé à la présente délibération ;
- De donner mandat au Président, pour toute opération ayant trait au recouvrement de sommes dues au titre de l'application de la Loi °84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Fait à Labège,
Le 26 Juin 2018

Le Président,

Pierre IZARD



HAUTE - GARONNE

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 031-283100022-20180626-DE2018_35-DE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 26 Juin 2018

DELIBERATION N°2018-35 - ANNEXE

OBJET : CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2017 COUTS ARRÊTÉS

Opération	Bilans financiers	Nombre de lauréats	Coût « lauréat »
CONCOURS			
Rédacteur	125 372,39 €	200	626,86 €
Ingénieur Spécialité « Prévention et gestion des risques »	77 410,70 €	59	1 312,05 €
Agent de maîtrise Spécialité « Restauration » Spécialité « Technique de la communication et des activités artistiques »	25 474,13 €	38	670,37 €
Bibliothécaire Spécialité « Bibliothèques »	46 345,98 €	19	2 439,26 €
Assistant socio-éducatif	82 431,52 €	138	597,33 €
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe	36 291,18 €	65	558,33 €
EXAMENS PROFESSIONNELS			
Attaché principal (Avancement de grade)	72 444,11 €	255	284,09 €
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	34 359,88 €	272	126,32 €
Technicien principal de 1^{ère} classe (Avancement de grade) Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » Spécialité « Déplacements, transport »	7 515,88 €	9	835,10 €
Technicien principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade) Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » Spécialité « Déplacements, transport »	5 762,73 €	5	1 152,55 €
Technicien principal de 2^{ème} classe (Promotion interne) Spécialité « Aménagement urbain et développement durable » Spécialité « Déplacements, transport »	5 091,89 €	2	2 545,95 €
Agent de maîtrise (Promotion interne)	70 227,46 €	247	284,32 €
Professeur d'enseignement artistique (Promotion interne) Discipline « Musique traditionnelle (tous instruments) » Spécialité « Trombone »	57 203,89 €	24	2 383,50 €